

cas, l'inquiétude, l'effervescence et l'indignation de l'entourage familial sont plus intenses que la réaction de la victime. Mais, au fil des jours et de l'habitué au récit de la victime (qui, de la catharsis improvisée et libératoire, évolue vers la répétition rituelle et nocive d'un récit construit), l'exubérance émotionnelle de l'entourage familial s'apaise et la relation, d'empathique et fusionnelle, devient distante et inaffektive. L'écoute est distraite ou lassée, la compassion purement formelle, et les signes de lassitude et d'irritation commencent à éclore. La victime s'en aperçoit, y est sensible, réagit d'abord par un comportement de dépendance plus accentué, puis par des protestations et des récriminations, puis par un retrait désabusé exhibant l'amertume et la déception face à l'oubli. A l'inverse, une sollicitude exagérée et perpétuée inutilement encourage le patient dans sa tentative régressive, ce qui ne vaut pas mieux. Il en est de même pour les amis et les collègues : émotion spectaculaire et excès de démonstration de compassion et de sympathie, puis lassitude, écoute distraite ou importunée, espacement des visites et oubli. Par ailleurs, il convient de reconnaître que la vocation de l'entourage familial, à la différence des soignants, n'est pas d'écouter la plainte. L'hypocondrie et l'arganisme ne dépendent pas que de la dynamique interne du patient, mais aussi de l'attitude de scepticisme, de lassitude et de rejet qu'il rencontre en réponse à ses espérances. En fin de compte, au fil des jours, la victime va se trouver confortée dans son sentiment d'abandon et dans sa conviction que l'entourage a failli à son devoir de solidarité.

▼ L'administration

D'autres partenaires de la victime sont les représentants de l'administration (sécurité sociale et constitution du dossier de victime), les experts et les représentants du monde judiciaire (avocats et juges), ainsi que les représentants des compagnies d'assurance. Avec eux, la relation passe par la médiation du dossier écrit. Et, dans bien des cas, le dialogue ne peut être que faux, puisque la victime, diminuée par son égocentrisme pour l'appréciation différenciée des situations, s'obstine dans sa quête régressive de compassion, tandis que les administratifs se cantonnent au plan des faits, de la stricte objectivité et de la disponibilité théorique à la reprise du travail. La reprise du travail en parti-

culier, à mi-temps ou plein temps, devient l'objet d'un enjeu symbolique primordial, puisque l'incapacité à travailler est l'indice social de la diminution de la personne et le témoignage que cette diminution est reconnue. Dans son effondrement narcissique, la victime a l'illusion d'avoir subi une perte énorme, et ses récriminations paraissent exorbitantes aux yeux des experts. A noter, en outre, l'impression que ressent progressivement la victime, au fil des expertises médicales répétées et de ses désillusions, que les experts le mettent systématiquement en position de suspect et d'accusé (il faut reconnaître que les séquelles psychiques d'agression sont souvent sous-estimées ou méconnues et que certains experts travaillant au profit des compagnies d'assurance ont vite fait de taxer les victimes de simulation et de sinistrose), et sa conviction qu'une deuxième injustice vient doubler la première injustice d'avoir été choisi par le sort comme victime. L'expert n'est pas le seul à être mis en doute par la victime, et l'avocat lui-même a droit aux manifestations d'insatisfaction et aux récriminations ; beaucoup de victimes changent ainsi plusieurs fois d'avocat, pour une même affaire, en l'espace de quelques années. Si l'affaire n'est pas rapidement réglée (mais, malheureusement, beaucoup de blessures physiques et psychiques requièrent un délai de plus d'un an pour parvenir à leur stade de "consolidation"), la relation va s'envenimer et aboutir à faire germer chez la victime une idée fixe - parfois quasi-délirante - d'abandon, de rejet, de préjudice et de revendication.

▼ La société globale et les médias

Dernier partenaire, la société globale, dont l'opinion est censée être exprimée par les médias. Dans notre monde de consommation post-industrielle, chacun vit pour son plaisir et pour soi, et dans l'étourdissement de l'instant, car l'information est surabondante et éphémère. Aussi, la société s'émeut - sur commande transmise par les médias - pour les faits divers exhibant la violence et pour les catastrophes rappelant les vieux mythes ; mais cette émotion est éphémère, gérée par les médias dans ses phases successives de choc, de soutien aux sauveteurs, de compassion pour les victimes, d'indignation contre l'agresseur, d'aide collective symbolique, de deuil, puis de point final. En quelques jours, parfois en vingt-quatre heures, chacun revient vers son égocentrisme et

d'autres informations chassent les précédentes. Ce qui fait que le sentiment qu'ont les victimes d'être oubliées et abandonnées trouve sa sanction officielle dans la presse. Beaucoup de victimes se plaignent de cet oubli : le monde s'est refermé sur elles comme une deuxième mort, et elles en ont ressenti comme un deuxième trauma. Les médias parlent des voyous, des malfaiteurs et des terroristes en termes emphatiques, sinon quasi-admiratifs (on parle de leur "sang-froid implacable", on décrit leurs forfaits comme des exploits et on évoque les sommes qu'ils ont dérobées comme s'il s'agissait d'un championnat), et les victimes constatent que l'on parle des agresseurs, qui ont ainsi droit à un rappel dans le souvenir de la communauté, mais pas de leurs victimes. D'où ce renforcement du sentiment d'être incompris, non soutenus et oubliés ("si la société elle-même m'abandonne") et l'amertume qui en résulte. Cette optique est étendue aussi aux pouvoirs publics, accusés de ne mener aucune politique de réparation pour ces humbles victimes et de consacrer leur activité à des actions spectaculaires et profitables.

▼ Les associations de victimes

Restent les associations de victimes. Elles sont constituées par les victimes elles-mêmes et les anciennes victimes, qui pensent pouvoir mieux se défendre en se groupant, en faisant bénéficier les nouvelles victimes de l'expérience des anciennes et en faisant entendre leur voix auprès des pouvoirs publics et des médias par leurs porte-paroles. Dans ces associations œuvrent aussi des bénévoles (dont la motivation procède du sentiment de réparation et confirme la dimension sociologique du phénomène "victime") et des professionnels, juges, avocats, médecins, psychiatres, psychologues et travailleurs sociaux. Certaines associations, constituées "ad hoc" à l'occasion d'une catastrophe ou d'une flambée de terrorisme, sont éphémères. D'autres ont une vocation plus permanente, et s'avèrent très utiles, dans leur capacité de négociation amiable sans sacrifier nullement l'intérêt des victimes et en leur donnant l'assurance - garantie par des professionnels neutres - que leur préjudice a été correctement réparé, ce qui exerce une action psychothérapique considérable. D'ailleurs, sur le plan psychothérapique, ces associations sont un lieu de parole et d'écoute - en entretien individuel ou en